

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux



19^e SESSION
CG(19)15
5 octobre 2010

L'intégration des jeunes des quartiers défavorisés

Commission de la culture et de l'éducation

Rapporteur : Eunice CAMPBELL-CLARK, Royaume-Uni (R, NI¹)

A. Projet de résolution	2
B. Exposé des motifs	5

Résumé

Le passage des jeunes à la vie adulte ne se fait pas toujours de manière égale et sans heurts : certains d'entre eux bénéficient de nouvelles possibilités tandis que d'autres connaissent une situation de vulnérabilité et d'exclusion. Le Congrès estime que les autorités locales et régionales doivent relever le défi de réduire cette « fracture au sein de la jeunesse » et promouvoir l'inclusion sociale de tous les jeunes, indépendamment de leur appartenance sociale, ethnique et culturelle.

Toutefois, compte tenu des multiples difficultés auxquelles se heurtent les jeunes des quartiers défavorisés, les politiques et méthodologies ne peuvent pas être transposées en bloc d'un groupe à l'autre, voire parfois d'un individu à l'autre ; d'où la nécessité d'investir dans le travail et les politiques de jeunesse afin d'instaurer un cadre permettant de mettre en œuvre des programmes et pratiques qui donnent des résultats positifs pour ces jeunes et développent leur confiance en eux.

Ces projets et méthodes de travail élaborés par les autorités locales et régionales, des ONG de jeunesse et les jeunes eux-mêmes ont pour but principal de sortir les jeunes de l'exclusion sociale dans laquelle ils vivent et de leur donner les moyens de réaliser pleinement leur potentiel, ainsi que de trouver leur place et de jouer un rôle significatif dans la société.

¹ L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions
GILD : Groupe Indépendant et Libéral Démocratique du Congrès
PPE/DC : Groupe Parti Populaire Européen - Démocrates Chrétiens du Congrès
SOC : Groupe Socialiste du Congrès
NI : Membre n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès



A. PROJET DE RESOLUTION²

1. Le passage des jeunes à la vie adulte peut être un processus très inégalitaire : certains bénéficient de nouvelles possibilités tandis que d'autres connaissent une situation de vulnérabilité et d'exclusion. Les pouvoirs locaux et régionaux doivent relever le défi de réduire cette « fracture au sein de la jeunesse ». Pour ce faire, ils doivent trouver un équilibre entre des politiques proactives et des mécanismes de soutien de telle manière qu'ils soient équitables aux plus défavorisés et qu'ils facilitent l'inclusion de tous les jeunes.

2. Lors de l'élaboration de ces politiques de jeunesse et de ces mécanismes de soutien, les collectivités locales et régionales devront garder à l'esprit que la participation active des jeunes aux niveaux local et régional aux politiques qui les concernent, en tant qu'acteurs et non pas simplement objets des politiques de jeunesse, est un objectif clé du Congrès, tel qu'énoncé dans la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale. Le nombre élevé de parlements et de conseils de jeunesse dans toute l'Europe confirme l'importance que les jeunes citoyens engagés attachent à leur participation aux processus décisionnels. Les jeunes devraient avoir la possibilité de faire entendre leur voix lors de l'élaboration des politiques car ils peuvent contribuer à inventorier les problèmes et les solutions et à trouver des réponses appropriées.

3. Les jeunes des quartiers défavorisés se heurtent à diverses difficultés qui souvent se combinent : exclusion du marché du travail, marginalisation, manque de confiance en soi, isolement ainsi que consommation de stupéfiants, délinquance, absence de logement décent voire de domicile, mauvaise santé mentale, exclusion financière et participation réduite à la vie sociale.

4. Les autorités locales et régionales ont le devoir de garantir les droits des citoyens, dont les droits sociaux, et de veiller à ce que ces droits soient accessibles à tous en élaborant des politiques adaptées, fondées sur des observations factuelles. Compte tenu des multiples difficultés que rencontrent les jeunes des quartiers défavorisés, il est inapproprié de préconiser une stratégie unique applicable à tous : les politiques doivent être souples et correspondre aux différents besoins, idées et attentes de chaque individu ; elles doivent non seulement s'attaquer aux problèmes sociaux et économiques, mais aussi prendre en compte les aspects politiques, culturels et spirituels et, plutôt que d'avoir un seul objectif concret, elles devraient tendre à obtenir toute une série de résultats souhaitables. Elles doivent également être élaborées avec la pleine participation des jeunes dans l'esprit de la Charte européenne révisée sur la participation du Congrès. Il faudrait établir un cadre permettant de renforcer la capacité locale de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et pratiques, de produire des résultats positifs pour les jeunes et de leur donner confiance en eux.

² Avant-projet de résolution approuvé par la Commission de la Culture et de l'Éducation le 1er octobre 2010.

Membres de la Commission :

K.-H. Lambertz (Président) (*remplaçant* : E. Van Vaerenbergh), I. Demchenko (Vice-Présidente), M. Mukhametshin (Vice-Président), L. Andrysiak, M. Aygün, A. Bryggare (*remplaçante* : S. Ruponen), E. Campbell-Clark, A. Cook, E. Costello, G. Dalleres Codina, R. Della Bianca, I. Demchenko, J. Demeter, K. Dombrowicz, V. Eble, C. Encarnacao, M. Luca, V. Gebel, D. Ghisletta (*remplaçante* : Françoise Jeanneret), L. Güven, J. Hepburn (*remplaçante* : K. Bull), R. Hugues, J. Jalinska (*remplaçante* : M. Juzupa), H. Jensen, A. Juhas, T. Kedziora, J.-P. Klein, A. Koopmanschap, B. Kristo, S. Luca, B. Machzcek (*remplaçant* : G. Krug), G. Marmo, S. Medvedev (*remplaçante* : N. Pilyus), M.-M. Mialot Muller, V. Moreira (*remplaçante* : D. Ronga), G. Mossler-Törnström, A. Nemcikova, V. Nersysian, J. Nilsson (*remplaçante* : A. Beskow), O. Olavsén, V. Oluiko, C. Raimbert, G. Reljic, Y. Rzayeva, H. Richtermocova, G. Rink (*remplaçante* : C. Vossschulte), P. Russo, W. Schuster, M. Sidukhina (*remplaçant* : V. Belikov), V. Simelis, G. Spartanski (*remplaçant* : Taner Ali), L. Szabo, J. L. Testud, I. Tzaki (*remplaçant* : K. Viridakis), P. Zambakhidze.

N.B. : Les noms des membres qui ont pris part au vote sont imprimés en italique.

Secrétariat de la Commission : T. Lisney et J. Hunting

5. Les politiques visant à assurer l'inclusion sociale des jeunes des quartiers défavorisés devraient être axées sur les possibilités et soutenir l'intégration des jeunes dans la société, en facilitant, par exemple, leur accès à l'éducation et à la formation ainsi que leur entrée sur le marché du travail, en leur assurant un logement décent et la possibilité de se faire soigner et en leur permettant d'accéder aux services publics, aux droits et services sociaux, aux services de base comme les transports, les loisirs, la culture, les médias et les outils de communication et aux services juridiques et financiers comme les systèmes de prêt.

6. Tandis que les jeunes motivés et organisés participent volontiers à l'élaboration des politiques, il est plus difficile de susciter l'engagement des jeunes des quartiers défavorisés. Il faut plus de temps, d'efforts et d'imagination pour convaincre ces jeunes de la capacité des politiques à améliorer leur situation.

7. Les politiques et programmes devraient être conçus avec la pleine participation des jeunes et adaptés de manière à permettre aux jeunes des quartiers défavorisés, qui ont plus de difficulté à s'engager, de se sentir concernés par les orientations définies, d'y croire et d'être incités à les prendre à leur compte afin de s'engager activement dans leur propre transition, en acquérant, ce faisant, de nouvelles compétences, de la motivation et de la confiance en soi.

8. *Compte tenu de ce qui précède, le Congrès invite les autorités locales et régionales :*

a. à créer des services de jeunesse municipaux et régionaux ou à renforcer ceux qui existent de manière à ce qu'ils aient les moyens et les compétences pour mener les études nécessaires à la conception de politiques et de programmes efficaces, fondés sur des données factuelles ;

b. à fournir des ressources adéquates pour garantir l'utilisation d'instruments d'application et d'évaluation efficaces. L'évaluation devrait tenir compte des moyens utilisés et des résultats obtenus et concerner également les effets des mesures prises sur les cas individuels ; il faudrait ensuite tirer des conclusions pour de futures actions ;

c. à s'engager dans le dialogue, la concertation et la collaboration avec les jeunes des quartiers défavorisés et les associer aux processus de planification et de décision, de manière à la fois à les motiver et à s'assurer que les politiques et programmes répondent à leurs besoins et à leurs attentes ;

d. à mettre en place des moyens utiles et accessibles de promouvoir l'intégration sociale des jeunes défavorisés en instaurant des cadres de coopération et de développement, en proposant des conseils et des orientations ainsi qu'en organisant des activités et, plus particulièrement, en soutenant, en argent ou en nature, les projets, d'utilité sociale, économique et humaine, lancés et gérés par les jeunes afin de leur donner confiance en eux ;

e. à mettre en place des installations telles que des maisons de jeunes ou des centres socio-culturels ou bien encore des aires de loisirs et à donner aux jeunes des quartiers défavorisés la possibilité d'exprimer leur avis sur l'organisation et l'utilisation de ces espaces ;

f. à étudier la possibilité d'instaurer des systèmes de parrainage et de binômes afin d'aider les jeunes des quartiers défavorisés à acquérir les compétences nécessaires pour gérer leur vie ou à leur donner des occasions de partir de chez eux, y compris à l'étranger, pour s'ouvrir à de nouveaux horizons et s'enrichir de nouvelles expériences et de pouvoir se considérer comme faisant partie d'un environnement global ;

g. à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques de jeunesse et à concevoir des méthodes pour prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles dans les quartiers défavorisés afin qu'elles puissent se réaliser en tant que personnes et intégrer la société ;

h. à s'assurer que les informations voulues sont accessibles à tous ceux qui sont chargés de soutenir l'intégration sociale (élus locaux, entrepreneurs locaux, praticiens) ainsi qu'aux jeunes, en recourant à tous les moyens appropriés, qu'il s'agisse des réseaux sociaux ou de méthodes plus traditionnelles ;

i. à mieux faire connaître la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale et à garantir son application.

9. S'agissant de leurs politiques de jeunesse en faveur des jeunes des quartiers défavorisés, le Congrès invite, en outre, les autorités locales et régionales :

a. à collaborer avec les associations, les autorités sanitaires, les établissements scolaires, les services sociaux et pénitentiaires et les entreprises locales pour fournir des conseils et des services axés sur les jeunes ;

b. à faciliter leur accès à un logement et à des conditions de vie décentes et à leur fournir des informations, un soutien et des conseils aux jeunes sans-abri ;

c. à coopérer avec les autorités sanitaires afin de garantir l'accès à des informations et à des soins de santé gratuits ainsi qu'à une aide et à des conseils sur le bien-être et les modes de vie sains ;

d. à mettre en œuvre des programmes et activités d'éducation et d'information concernant la consommation de stupéfiants et d'alcool, par exemple dans les établissements scolaires, les maisons de jeunes ou grâce à des services itinérants dans les quartiers défavorisés ;

e. à garantir le libre accès à l'éducation, aux bibliothèques et aux instituts culturels, à du matériel pédagogique gratuit ainsi qu'à des transports gratuits ou subventionnés pour se rendre dans les établissements d'enseignement ;

f. à collaborer avec la société civile, les partenaires sociaux et les entreprises locales afin de donner aux jeunes la possibilité de faire l'expérience du monde du travail de manière à acquérir des compétences professionnelles et à accroître leur employabilité ;

g. à s'assurer que toute formation offerte aux jeunes est étroitement liée aux possibilités d'emploi et de la création d'emplois, par exemple au niveau des petites et moyennes entreprises et des projets municipaux dans le secteur de la construction. Cette formation doit permettre aux jeunes de développer un sens critique et une faculté de raisonnement, ainsi qu'une meilleure connaissance de soi et du monde ;

h. à fournir des informations, des conseils et une orientation sur les possibilités de carrière, d'éducation et de formation, à la fois formelles et non-formelles, afin de faciliter la transition de l'école ou d'une situation de chômage à la vie active ;

i. à promouvoir la citoyenneté démocratique active en aidant les jeunes à développer des aptitudes pour la citoyenneté, en les encourageant à participer à des initiatives citoyennes, à des associations, à des organisations de nature caritative ou sportive, à des partis politiques et à des syndicats ;

j. à faciliter l'accès aux TIC afin de promouvoir la participation électronique.

10. Dans le cadre de l'élaboration d'une recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur le thème « les orientations des politiques de jeunesse : l'accès aux droits sociaux des jeunes des quartiers défavorisés », le Congrès invite ses membres à recueillir auprès de leurs municipalités et régions des informations sur les bonnes pratiques en la matière, dans l'optique du séminaire d'experts qui sera organisé sur cette question en décembre 2010.

B. EXPOSE DES MOTIFS

Préface – toile de fond³

1. L'expérience de ces trente dernières années montre de manière récurrente que la transition des jeunes vers l'âge adulte est « lente, complexe, incertaine et réversible. Ces traversées ne se font pas sans certains incidents et nombre d'entre eux se perdent en route⁴ ». Il en résulte une « fracture au sein de la jeunesse⁵ », certains jeunes bénéficiant des nouvelles possibilités tandis que d'autres connaissent une situation de vulnérabilité et d'exclusion ; les mesures de prévention et de compensation des pouvoirs publics, si elles ne tiennent pas compte de cette situation, risquent de l'aggraver : certains jeunes obtiendront tout (enseignement, formation, emploi, bénévolat et loisirs constructifs) tandis que d'autres connaîtront l'échec et la marginalisation.

2. Le passage à l'âge adulte est un parcours qui exige de nombreuses décisions successives, dont chacune a un impact sur les options et les possibilités ultérieures. Les interventions publiques peuvent aller dans le sens où à l'encontre des messages que les jeunes reçoivent de leurs pairs, de leur famille et de leur entourage, mais le parcours reste marqué par l'incertitude. Certains groupes de jeunes des quartiers défavorisés sont plus que d'autres exposés au risque : ceux qui sont peu ou pas qualifiés, membres d'une minorité ethnique, handicapés ou issus d'un contexte familial marqué par le chômage ou la délinquance. La difficulté est toujours de doser les politiques de prévention et de remédiation de telle manière qu'elles soient équitables pour les plus défavorisés.

3. Dernière observation générale, les jeunes des quartiers défavorisés sont le plus souvent confrontés à des difficultés cumulées. De même que les jeunes les plus avantagés aborderont l'âge adulte avec une aspiration et une force morale individuelles et le soutien de leur cadre familial et scolaire, le parcours des plus défavorisés sera entravé par une combinaison de phénomènes tels que la marginalisation, le manque de confiance en soi, l'isolement et peut-être la consommation de stupéfiants, la délinquance, l'absence de domicile et les problèmes de santé mentale. C'est ce faisceau tenace de désavantages qui doit être enrayé et, si possible, inversé au profit de l'intégration et de la citoyenneté.

Introduction – quelques considérations générales

4. Le domaine de l'inclusion, de l'intégration et de la cohésion sociales est parcouru d'innombrables débats, modèles, concepts et réflexions sur les pratiques. L'« étude sur la citoyenneté⁶ » de la DGXXII de la Commission européenne a ouvert la voie au niveau européen : elle a été l'une des premières à énoncer les quatre piliers (politique, culturel, économique et social) de la citoyenneté active qui doivent être pris en compte lors de la conception des stratégies pour l'intégration des jeunes. De plus, elle mentionnait aussi les questions cruciales de la contribution (la volonté et les compétences des jeunes, ce qui les incite à s'impliquer et les savoir-faire nécessaires à cette fin) et des résultats (les savoirs, les savoir-faire et les conceptions acquis grâce à leur implication).

5. Plus récemment, alors que la définition d'un juste milieu entre le besoin d'autonomie des jeunes et le soutien nécessaire faisait l'objet d'âpres débats, la question de l'accès est apparue comme devant être le thème directeur des politiques de jeunesse du 21^e siècle. Cette perspective requiert à la fois une information appropriée (afin que les jeunes sachent à qui s'adresser) et des niveaux différenciés de conseil et d'assistance (afin qu'ils utilisent au mieux les possibilités qui leur sont offertes).

³ Le présent rapport a été établi par Dr. Howard Williamson, titulaire de la chaire de politiques européennes de la jeunesse, université de Glamorgan, pays de Galles, Royaume-Uni.

⁴ Merton, B. (2007), *Learning from the Edge: Engaging and Motivating Young Adults – a review of policy and practice 1997-2007*, Leicester: Young Adults Learning Partnership, p16

⁵ Jones, G. (2002), *The Youth Divide: diverging pathways to adulthood*, York : foundation Joseph Rowntree

⁶ Commission européenne (1998), *Education et citoyenneté active dans l'Union européenne*, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne

6. Il apparaît de plus en plus que les jeunes les mieux placés pour tirer pleinement parti des occasions qui se présentent à eux sont ceux qui possèdent dans les proportions requises un capital humain, social et identitaire, c'est-à-dire des qualifications et une reconnaissance des résultats obtenus dans l'apprentissage formel et non-formel, des réseaux et une confiance au sein d'un milieu social, et la maîtrise de diverses formes d'autoprésentation (voire d'autopromotion) dans des contextes variés, en fonction de ce qui semble leur être demandé. Les jeunes des quartiers défavorisés sont souvent dépourvus de toutes ces caractéristiques.

7. Le dernier débat important a porté sur l'attachement des jeunes à leurs communautés et leurs quartiers et entre les générations. Un des effets de l'individualisation a été de couper les liens entre les jeunes et leur environnement immédiat (la famille élargie et l'infrastructure économique et sociale). Les jeunes ont souvent été laissés à la dérive, au motif qu'ils devaient affronter le monde avec une plus grande indépendance. Des termes tels que la « flexicurité » et l'« esprit d'initiative individuel », empruntés au jargon européen, comportent le risque d'« imputer aux victimes » la responsabilité de ne pas avoir su faire face à leurs difficultés. Il semble justifié de tenter de rétablir une plus grande réciprocité entre les jeunes et leur entourage.

8. Un grand nombre de ces questions ont été prises en compte dans les politiques développées au niveau européen. On ne mentionnera ici que la politique de jeunesse développée par la Commission européenne (le Livre blanc de 2001 sur la jeunesse, le Pacte pour la jeunesse de 2004 et la Communication de 2009)⁷ et les travaux du Conseil de l'Europe (ses analyses internationales des politiques de jeunesse nationales depuis 1997, l'Agenda 2020 et le débat de l'Assemblée parlementaire de 2008)⁸. Tous ces travaux mettent fortement l'accent sur la participation, l'engagement et l'intégration des jeunes, en particulier ceux qui sont issus d'un contexte défavorisé.

9. Les travaux récents sur le « capital social » (réseaux de confiance et de contact) montrent clairement que, pour les jeunes des quartiers défavorisés, le capital social de « lien » auquel ils sont souvent associés, bien qu'il offre une certaine sécurité et qu'il leur permette de compenser certains handicaps, peut en réalité être plus une sorte de piège qu'un véritable avantage⁹ ; ce dont ils ont besoin, c'est d'un capital social de « rapprochement », leur offrant une vision, un espoir, une croyance et un tremplin vers de nouvelles perspectives. Toute la difficulté est de traduire les cadres d'action tenant compte des problèmes ci-dessus en programmes concrets et, au final, en résultats positifs réels pour les jeunes.

Questions devant recevoir une réponse – concernant les jeunes et l'approche à adopter

10. L'« intégration » des jeunes est à la fois un objectif politique omniprésent et, habituellement, une forte attente des jeunes eux-mêmes. Cependant, en particulier dans le cas des quartiers défavorisés et de jeunes qui peuvent avoir été confrontés à une suite d'espairs déçus et de promesses non tenues¹⁰, certaines questions cruciales – pour les politiques et les pratiques, de même que pour ces jeunes – doivent recevoir une attention particulière.

11. La première de ces questions concerne les motifs qui peuvent inciter les jeunes à répondre aux interventions, aux offres et aux possibilités qui leur sont proposées. Leur signification subjective et leur pertinence pour les jeunes concernés seront déterminantes. Que peuvent-ils en tirer ? Où les mèneront-elles ? Dans le domaine des addictions, on sait qu'il existe un « cycle du changement » tel que les individus sont, à certains moments, beaucoup plus réceptifs au traitement et au soutien ; des moments similaires doivent être identifiés dans la vie des jeunes.

⁷ Commission européenne (2002), *Un nouvel élan pour la jeunesse européenne*, Bruxelles : Commission européenne ; Commission européenne (2004), *Pacte européen pour la jeunesse*, Bruxelles : Commission européenne ; Commission européenne (2009), *Investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser*, Bruxelles : Commission européenne.

⁸ Conseil de l'Europe (2008), *Agenda 2020*, Strasbourg : Conseil de l'Europe ; Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (2008), *Actualiser l'agenda du Conseil de l'Europe en matière de jeunesse*, Strasbourg : Conseil de l'Europe.

⁹ Voir McLeod, J. (1995), *Ain't No Making It: Aspirations and Attainment in a Low-Income Neighbourhood*, New York : Westview Press ; Williamson, H. (2004), *The Milltown Boys Revisited*, Oxford : Berg.

¹⁰ Williamson, H. et Middlemiss, R. (1999), 'The Emperor Has No Clothes: Cycles of delusion in community interventions with "disaffected" young men', *Youth and Policy* 63 (Printemps).

12. C'est assurément un truisme rebattu, mais les jeunes ne sont pas un groupe homogène, et le « sous-groupe » des jeunes des quartiers défavorisés ne l'est pas davantage. Certains sont disposés à participer à des initiatives nouvelles, tandis que d'autres s'en détournent en raison d'autres priorités ou appartiennent déjà à des cultures divergentes, telles que celles de la délinquance ou de la toxicomanie. Leurs besoins, inévitablement, seront diversifiés. Ils aborderont les nouvelles perspectives avec des bagages différents, dans des situations diverses et avec des mentalités elles aussi diverses.

13. Il importe ici d'inclure dans les programmes un espace prenant en compte le temps et la patience nécessaires pour construire des relations, établir des canaux de communication et de compréhension crédibles et créer une plate-forme pour la progression et le développement. Rien ne peut être pire que de décevoir une nouvelle fois les espoirs de ces jeunes.

14. Vient ensuite la question de l'équilibre nécessaire entre les approches réactives et proactives vis-à-vis de l'inclusion sociale des jeunes. Le public visé par les projets et les programmes est à cet égard déterminant. Il est relativement aisé de répondre aux attentes et aux préoccupations des jeunes qui sont déjà motivés, mais il est autrement plus difficile de toucher les plus sceptiques et de les persuader de l'intérêt de s'impliquer. Par ailleurs, il faut avoir une certaine idée du cadre de l'initiative liant le jeune à ses objectifs pour l'avenir (sur le marché du travail, dans sa vie familiale ou dans la société civile) : quelle est la nature du tremplin ?

15. Pour autant, ces objectifs ne doivent pas déterminer les critères utilisés pour juger de l'efficacité des initiatives, car il y aurait alors un risque sérieux, comme un commentateur l'a exprimé, « d'atteindre la cible, mais de passer à côté de l'essentiel ». Des objectifs inappropriés ou irréalistes peuvent facilement engendrer un « comportement pervers », ce qui signifie dans ce contexte que les projets ne laisseront pour ainsi dire d'autre choix que de sélectionner, parmi les défavorisés, ceux qui le sont un peu moins que d'autres. Les plus défavorisés s'en trouveront alors encore un peu plus éloignés de l'intégration et de la participation.

16. Enfin, il y a toujours la question du choix entre les pratiques ciblées ou plus universelles. Dans quelle mesure faut-il laisser la porte ouverte plutôt que d'appliquer des critères d'entrée plus précis ? La première solution aboutit-elle à un panachage utile ou dommageable ? La deuxième garantit-elle une intervention intensive pour ceux qui ont le plus de besoins ou crée-t-elle un ghetto stigmatisé ? Des arguments existent pour les deux options, mais cette question nécessite un examen attentif.

Résultats visés

17. Il n'y a pas de solution miracle permettant de réaliser l'intégration des jeunes. De même, il ne faut pas se fixer des objectifs spécifiques, mais plutôt envisager l'ensemble des résultats souhaitables dont on peut supposer qu'ils peuvent être atteints en prenant en compte ou en travaillant avec les idées et les attentes des jeunes des quartiers défavorisés. Premièrement, au niveau individuel, on peut anticiper un possible renoncement aux comportements et associations négatifs, alors que les jeunes, en s'y impliquant, feront l'expérience d'horizons, d'idées, d'engagements, de réseaux et d'intérêts nouveaux. On peut également présager des effets bénéfiques plus généraux pour le quartier, ces jeunes acquérant une motivation plus forte pour s'engager au sein de la communauté et assumer des responsabilités civiques.

18. Ces deux résultats constituent le tremplin grâce auquel les jeunes pourront acquérir la confiance et les compétences qui engendrent et renforcent leur conviction intime que de nouvelles ambitions sont possibles et réalisables, en particulier lorsque les expériences nouvelles leur ont ouvert un éventail de contact plus large, allant au-delà du cadre étroit de leurs liens passés avec leur quartier et leurs pairs.

Ce qui peut être fait – exemples de projets concrets

19. Avant d'examiner quelques exemples concrets d'initiatives de promotion et de soutien de l'intégration des jeunes des quartiers défavorisés, il est instructif d'étudier brièvement le type de cadre superposé dans lequel de tels projets peuvent s'inscrire. Ceux-ci pourraient apparaître, sinon, comme des mesures disparates et indépendantes n'ayant aucun lien entre elles. Ce cadre concilie les dimensions sociale, économique, politique, culturelle et spirituelle. L'espace social classique permet une association, des activités, une certaine autonomie, des conseils et un soutien, et offre un accès à d'autres services et possibilités. Il englobe les clubs et les projets de jeunesse, les activités bénévoles et les plates-formes de dialogue et d'échange. Les mesures d'ordre plus économique permettent un apprentissage et une formation professionnelle, encouragent les entreprises sociales et soutiennent l'esprit d'entreprise. Dans le domaine politique, on trouvera les initiatives liées à la participation démocratique des jeunes, l'implication dans les processus de décision et la pratique de la citoyenneté active. Le domaine culturel concernera plus précisément les activités d'expression liées à la musique, aux arts plastiques, au sport, à la langue et à la danse. Les équipements destinés aux groupes de rock, aux DJ et aux adeptes du skate-board, des graffitis ou de la break-dance sont des exemples typiques de projets mis en œuvre dans ce domaine. Enfin, dans le domaine spirituel, il apparaît de plus en plus que les groupes confessionnels peuvent contribuer à l'intégration des jeunes, plutôt, du reste, à travers l'engagement des structures œcuméniques que par le biais des structures fondamentalistes¹¹.

Les projets

20. La municipalité de Saint-Priest, en France, a apporté à un groupe de jeunes passionnés de skate-board un soutien administratif et financier pour la conception et la création d'un parc où pratiquer leur activité. Ce projet est « né d'un besoin exprimé » : il répondait à la fois aux doléances de riverains déplorant la présence de skateurs dans des lieux inappropriés et, après des contacts avec la municipalité, à une demande des jeunes qui souhaitaient disposer d'un lieu approprié pour leur activité. Les jeunes ont ensuite été associés à la conduite du projet jusqu'à son terme, ce qui offre un exemple concret de citoyenneté active locale¹².

21. Un autre exemple dans le domaine du sport, lié cependant à l'enseignement scolaire (voir ci-dessous), est le projet Football en salle et Aide aux devoirs, mis en œuvre par un jeune homme aux Pays-Bas. Dans cinq quartiers défavorisés de Nimègue, Saïd Achouitar a mis en place un entraînement hebdomadaire de football en salle, couplé avec des séances obligatoires de soutien scolaire. Aujourd'hui, près de 200 enfants de 9 à 16 ans participent à ce programme qui, outre le football et le soutien scolaire, comporte un enseignement sur les comportements sociaux (responsabilité civique) et le respect d'autrui. Dernièrement, une fondation a été créée en vue de développer ces travaux et de créer un institut de formation professionnelle, afin d'amener d'anciens « apprenants » à soutenir les nouveaux, en particulier au moyen d'un système d'entraide en binôme visant à consolider l'apprentissage coopératif¹³.

22. Dans le contexte de l'école, de l'enseignement supérieur et du marché du travail, certains projets de la région de Malmö, en Suède, sont à la fois exemplaires et instructifs, notamment parce que partis d'une expérience originale, ils sont devenus des « activités régulières » (communication personnelle). Les Coordinateurs d'intégration – ainsi désignés d'après les deux éducateurs sociaux d'orientation multiculturelle qui ont mené le projet – se sont employés, pour les nouveaux élèves d'origine étrangère, à mettre de l'huile dans les rouages de l'intégration scolaire. Le point de départ de toute action est celui-ci : « le problème ne vient pas des jeunes, mais des structures scolaires ». Des actions concrètes ont été menées avec les parents (familiarisation avec le système scolaire suédois), l'école (élimination de tout a priori négatif latent de l'institution à l'égard des élèves immigrés) et les élèves eux-mêmes (sur la démocratie et les droits de l'enfant). Des changements significatifs ont ainsi été apportés à la structure et la culture de l'école.

¹¹ Voir Billings, A. (2009), *God and Community Cohesion: Help or Hindrance?*, Londres : SPCK.

¹² Source : Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Commission de la culture et de l'éducation) (2008), *L'intégration des jeunes dans les quartiers défavorisés*, 28 octobre.

¹³ Source : correspondance personnelle, mais aussi <http://www.Sbfc.nl>.

23. Le projet Entreprises de parrainage est une deuxième initiative dans ce domaine. Mis en œuvre en 2002, il permet aux élèves d'origine étrangère d'effectuer quatre visites et de faire au moins deux semaines de stage rémunéré dans une des huit entreprises participantes. Depuis 2004, cette initiative s'inscrit dans le programme éducatif ordinaire de l'école. Les objectifs sont de motiver les jeunes, de faire reculer les préjugés des employeurs et d'établir des réseaux et un dialogue entre les élèves immigrés et les entreprises locales. Ces trois objectifs semblent avoir été atteints, avec même un impact supplémentaire puisque les entreprises ont parfois embauché les jeunes pour une durée plus longue et même à titre permanent. Les jeunes eux-mêmes, et leurs jeunes frères et sœurs, ont montré un plus haut degré d'engagement et d'implication dans l'apprentissage.

24. Troisièmement, le projet Nightingale a mis en place un parrainage entre des étudiants et des enfants âgés de 8 à 12 ans issus de quartiers marqués par l'exclusion sociale. Le parrain et son filleul se rencontrent une fois par semaine pendant un an. L'objectif immédiat est de promouvoir chez chacun d'eux « davantage de compréhension, de respect et de tolérance vis-à-vis du contexte social et culturel de l'autre », tandis que l'objectif à long terme est, au final, de parvenir à une représentation plus équilibrée des étudiants de l'enseignement universitaire, grâce au recrutement d'un plus grand nombre de jeunes des quartiers défavorisés. Il est attendu de cette expérience de parrainage qu'elle fortifie et soutienne l'intérêt pour l'enseignement supérieur, et par conséquent pour une plus grande probabilité d'inclusion sociale¹⁴.

25. Certains des jeunes les plus exclus sont ceux qui ont connu la prison. En Estonie, dans un certain nombre de prisons où des jeunes sont incarcérés, diverses petites initiatives (alphabétisation, musique, sports et arts plastiques) ont été mises en œuvre afin d'aider les jeunes encore incarcérés à préparer leur sortie, à la fois en ayant une réflexion sur leur comportement passé et en anticipant leur comportement futur (différent). Les résultats à long terme de ces activités – qui bénéficient du soutien du programme Jeunesse de l'Union européenne – sont difficiles à prévoir, mais les réponses qualitatives plus immédiates de la part des jeunes participants témoignent de leur impact positif. Les jeunes ont indiqué avoir amélioré leurs compétences communicationnelles et acquis une détermination et une force de caractère plus grandes pour résister à la tentation de retourner vers la délinquance, et une plus grande confiance en eux-mêmes et dans leurs capacités. Un des résultats positifs du projet semble être d'avoir donné aux jeunes « la force et la volonté d'explorer les possibilités qui leur permettront de prendre un nouveau départ¹⁵ ».

26. Dans la région de Bukki Hegyhat, en Hongrie, un Parlement des jeunes a été créé sous l'égide de l'Association Orhegy en vue de développer l'activité et l'inclusion dans la vie quotidienne. Structuré conformément aux conventions « parlementaires » de la Hongrie, et ouvert à tous les jeunes âgés de 10 à 30 ans, le Parlement des jeunes organise et coordonne maintenant des programmes de jeunesse dans la région – l'une des plus pauvres du pays – et soutient et facilite les travaux des associations de jeunesse dans les collectivités. Il a pour objectifs généraux de proposer des expériences d'apprentissage non formel, de favoriser la tolérance, de préparer les jeunes à la démocratie et de renforcer le dialogue et la collaboration intergénérationnels, interculturels et internationaux¹⁶.

27. Un rapport très détaillé sur la région de la Cornouailles, au Royaume-Uni, présente diverses initiatives ayant trait à l'intégration des jeunes des quartiers défavorisés. Douze projets sont décrits, qui portent notamment sur des initiatives basées sur des activités (en particulier dans des domaines d'expression tels que la danse et le théâtre et dans le cadre de sorties scolaires), des programmes de volontariat, les cadets de la police, les mesures politiques concrètes concernant la santé, le logement et l'entreprise, la participation locale et, enfin, les conseils et le soutien personnels. Toutes ces études de cas reposent sur une prise de conscience de la richesse du capital social qui subsiste encore dans les localités rurales, malgré leur pauvreté matérielle et, par conséquent, l'« exclusion sociale » des jeunes. Le postulat général est que la régénération et les perspectives nouvelles se présentent lorsque « les jeunes d'une localité ont accès aux ressources destinées au bien-être de la communauté

¹⁴ Source : correspondance personnelle, mais voir aussi <http://www.urbact.org>.

¹⁵ Source : Enn, U. et Kivinukk, E. (2008), *Youth Work in Prisons?*, Tallin : Agence nationale d'Estonie ; voir aussi http://euroopa.noored.ee/files/Noorsotoo_vanglas_ENG.pdf.

¹⁶ Source : correspondance personnelle.

et au bénéfice public ». Par ailleurs, « les problèmes locaux résultent en grande partie de l'inefficacité des systèmes de prestations des secteurs public et privé et de la structure socioéconomique de la société, et non des individus des sociétés rurales eux-mêmes ». Le dynamisme et l'impact des divers projets décrits en témoignent¹⁷.

28. Ces exemples nous montrent que l'« échelle de l'engagement » compte de nombreux barreaux. Les activités de jeunesse couvrent un éventail de pratiques qui englobent des activités « indépendantes » développées et dirigées par les jeunes eux-mêmes, des pratiques interactives et plus collectives et jusqu'à des approches imposées et structurées de l'extérieur. Différents groupes sont ciblés, bien qu'il semble – assez naturellement – que l'accent soit mis particulièrement dans de nombreux quartiers défavorisés sur les jeunes des communautés immigrées ou minoritaires. Les approches sont également diverses, allant des plus exclusivement proactives à celles qui répondent à une demande des jeunes. Parfois, elles portent sur les caractéristiques plus structurelles du désavantage (telles que la discrimination sur le marché de l'emploi et l'exclusion) ; dans d'autres cas, elles visent des caractéristiques plus personnelles (telles que la confiance et l'ambition). Le contexte des projets est extrêmement divers : ils peuvent être mis en œuvre dans le cadre des loisirs, mais aussi en relation avec les écoles, les familles, les employeurs et les prisons. Point peut-être plus important encore, la plupart des projets visent à « trianguler » leurs activités, en reliant les jeunes à d'autres dimensions de leur vie, qui peuvent être la famille, l'apprentissage, l'emploi, la délinquance, l'expression, les générations ou la communauté. A cet égard, une caractéristique commune définitoire des projets est le renforcement du capital social : mettre davantage de jeunes défavorisés en contact étroit avec les réseaux de possibilités et d'offres. C'est grâce à ces connexions que l'intégration sociale des jeunes de quartiers défavorisés peut être soutenue, en leur donnant confiance en eux-mêmes, en favorisant leur compréhension, en créant des espaces de dialogue et en établissant des cadres pour la coopération et le développement.

29. Les exemples fournis ci-dessus ne sont qu'un petit aperçu des illustrations pratiques des projets impliquant des jeunes et qui, selon les cas, ont été conçus explicitement pour favoriser l'intégration sociale dans les zones défavorisées ou ont eu ce résultat parmi d'autres. Il y en aurait naturellement beaucoup d'autres : l'« inclusion sociale », en particulier celle des jeunes de quartiers défavorisés, est en effet un impératif prioritaire des politiques publiques dans toute l'Europe. Ces quelques exemples particuliers permettent cependant de cartographier certaines caractéristiques communes et cumulées des initiatives susceptibles de produire les effets désirés.

Concrétisation – structures et stratégies

30. De nombreux paramètres conditionnent la conception des projets d'intégration. Certains d'entre eux s'excluent mutuellement, d'autres peuvent se conjuguer ; certains sont des pré requis essentiels pour une progression et un développement efficaces, d'autres sont des compléments facultatifs ou des alternatives équivalentes. Le réseau nécessaire à l'intégration sociale des jeunes comporte à la fois des liaisons verticales et horizontales. Il couvre les différents domaines de la vie des jeunes et requiert une conversion de la réflexion stratégique en une pratique opérationnelle effective. Comme Karen Evans l'a affirmé, l'adhésion à une politique n'entraîne pas toujours sa mise en œuvre, et la manière dont les jeunes perçoivent une politique n'est pas toujours conforme à ce que ses concepteurs avaient anticipé¹⁸.

¹⁷ Source : Aynsley, D. et Whyatt, G. (dir.) (2008), *Integration of Children and Young People in Cornwall's Disadvantaged Neighbourhoods* : rapport du CERES pour le Comité de la culture et de l'éducation du Conseil de l'Europe.

¹⁸ Evans, K. (1998), *Shaping Futures: Learning for Competence and Citizenship*, Aldershot : Ashgate.

La voix

31. Au cœur de ces interventions, d'où qu'elles viennent, se trouve le concept de la participation des jeunes. Ce concept – dont il est tant fait l'éloge – fait l'objet de multiples formes d'interprétations (parfois erronées). Cependant, il est à la base du Livre blanc de la Commission européenne¹⁹ et tient une place centrale dans les travaux du Conseil de l'Europe et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux concernant les politiques de jeunesse²⁰. Il y a maintenant des efforts concertés pour identifier les critères de « qualité » de telles pratiques, en liaison notamment avec l'implication des jeunes dans les processus de décision et avec l'efficacité de la participation des jeunes²¹, un domaine qui demeure encore en réalité largement méconnu²².

32. Il y a en permanence des débats sur la nature de la participation des jeunes et sur les « catégories » de jeunes qui participent aux innombrables conseils, parlements et forums de jeunes qui existent aujourd'hui. A l'évidence, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour toucher et entendre les jeunes qui ont le moins de chances de se frayer un chemin vers les possibilités de participation. Pourtant, un exemple tel que celui de Saint-Priest montre qu'une réponse appropriée aux vœux exprimés et aux besoins d'un groupe de jeunes défavorisés peut avoir des effets bénéfiques ultérieurs pour l'engagement actif, la responsabilité civique et l'intégration sociale. Des plates-formes permettant d'entendre la voix des jeunes – conformes à l'article 12 de la Convention des Nations-Unies sur les droits de l'enfant, mais bien plus ambitieuses – sont une condition essentielle de leur inclusion sociale.

L'approche

33. Un deuxième facteur clé concerne les programmes d'approche de publics plus larges, qu'ils soient entrepris par les écoles ou les universités ou développés par des travailleurs de jeunesse de proximité. L'approche physique doit être simultanément, ou en complément, une approche psychologique : les jeunes doivent être convaincus par l'offre ou la réponse qui leur est proposée. Une longue tradition, dans de nombreux pays, veut que le développement de l'apprentissage et de la jeunesse au niveau local repose sur l'enseignement formel. On considère qu'à défaut de telles mesures certains jeunes seront laissés à la traîne dans leur parcours scolaire. Les travaux menés à Malmö, en faveur de l'ambition et des résultats des jeunes d'origine immigrée, illustrent cette approche.

L'espace

34. Les jeunes skateurs de Saint-Priest faisaient l'objet de plaintes de la population locale, parce qu'ils « occupaient » un espace inapproprié. Ce problème est fréquent, non seulement entre les jeunes et le reste de la population, mais aussi entre différents groupes de jeunes, et il peut entraîner des conflits²³. Ceci explique la nécessité, et la mise à disposition, des espaces « pour la jeunesse et la collectivité » que l'on trouve dans de nombreux endroits en Europe : centres de jeunesse, centres de collectivité, centres de création, centres d'éducation et de loisirs et centres culturels. Le choix de leur vocation spécifique se fait au niveau local mais, au-delà de ce qui est proposé, certaines questions clés concernent la manière dont les activités sont organisées et les décisions sont prises. De nombreuses associations de quartier de ce type ont la réputation de contribuer à l'exclusion des jeunes, en particulier ceux des milieux les plus défavorisés. Pourtant, sans un accès équitable à ces

¹⁹ Commission européenne (2002), *Un nouvel élan pour la jeunesse européenne – Livre blanc*, Bruxelles : Commission européenne

²⁰ Voir la *Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale*, Charte non conventionnelle adoptée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, mai 2003

²¹ Source : correspondance personnelle. Pink Hilverdink, conseiller politique au Centre international de l'Institut de la jeunesse des Pays-Bas, a réuni des renseignements sur les recherches relatives aux indicateurs de qualité dans la participation locale des jeunes. Les Pays-Bas, la Suède, la Lettonie, les communautés flamande et francophone de Belgique, la Finlande et le Royaume-Uni ont mené les premières études dans ce domaine. Voir aussi Hallett, C. et Prout, A. (eds) (2003), *Hearing the Voices of Children: Social Policy for a New Century*, Londres : RoutledgeFalmer.

²² Voir Kirby, P. avec Bryson, S. (2002), *Measuring the Magic? Evaluating and researching young people's participation in public decision-making*, Londres : Carnegie Young People Initiative.

²³ Voir Riepl, B. et Williamson, H. (dir.) (2009), *Portraits of Peer Violence in Public Space: Experiences from Young People in Four Localities in Europe*, Vienne : Institut autrichien de recherche sur la jeunesse.

espaces, ce sont ces jeunes mêmes qui continueront d'être une source de problèmes et de plaintes dans leur quartier, et leurs chances d'intégration sociale s'en trouveront encore diminuées.

Le dialogue et la collaboration

35. Peu de jeunes – ou peut-être même aucun d'entre eux – ne s'intéressent véritablement aux structures assurant les services dont ils bénéficient. Ce qui importe, c'est que ces structures soient cohérentes et méthodiques quant aux offres qu'elles proposent et aux réponses qu'elles apportent. On observe trop souvent une multiplication d'une même offre ou au contraire des lacunes patentes. Pour éviter ces deux écueils, il est impératif que les autorités municipales et les ONG locales (de jeunesse) veillent à entretenir un dialogue, une consultation et une collaboration. Ceux-ci engendrent un consensus et une appropriation commune du cadre de la prestation des services. Les expériences de Malmö et de la Cornouailles offrent des exemples de complémentarité des initiatives mises en place.

Le soutien individuel

36. Quelle que soit la valeur des mesures collectives de promotion de l'intégration sociale, de nombreux jeunes gagnent à bénéficier – au moins initialement – d'une attention et d'un soutien plus individualisés. Les déclarations de jeunes souhaitant une plus grande autonomie masquent parfois ce besoin : les jeunes des milieux les plus défavorisés ont besoin d'acquérir un certain niveau de confiance en soi et de compétence, qui leur permettront de « gérer leur vie²⁴ » efficacement et d'avancer de manière plus autonome. D'où l'intérêt des systèmes de parrainage et de binômes. De nombreux modèles permettent et garantissent un soutien individuel approprié, mais peu de recettes sont infaillibles. En revanche, la recherche a montré clairement ce qui ne marchait pas, à savoir un intérêt trop rigide pour certains résultats particuliers et pour la gestion de la performance²⁵.

Les plates-formes d'apprentissage

37. Il est frappant de constater que de nombreux projets similaires sont réinventés en permanence, sans référence, semble-t-il, aux initiatives antérieures. Naturellement, chaque projet local doit résoudre des problèmes spécifiques à un contexte donné, mais cela n'entraîne pas que des enseignements ne puissent être tirés des mesures similaires mises en œuvre ailleurs. Comme Marris et Rein l'ont affirmé il y a longtemps dans leur étude des « dilemmes de la réforme sociale » :

Il est impératif d'appréhender le processus dans sa totalité : faux départs, frustrations, adaptations, changements d'intentions successifs, détours et conflits. Ce n'est qu'à cette condition qu'il sera possible de comprendre les résultats obtenus et d'en tirer des enseignements. Certes, nul ne suivra jamais plus exactement le même itinéraire, mais l'étude des projets passés offre un guide général des écueils et des résultats identifiés dans le domaine d'action.²⁶

38. Des occasions doivent être créées d'échanger des expériences et de comparer et mettre en perspective des réalisations et des difficultés, en particulier pour distinguer les expériences « réelles » des projets « phare » qui tiennent parfois plus des relations publiques que d'un compte-rendu exact d'une intervention concrète.

²⁴ Voir Helve, H. et Bynner, J. (dir.) (1996), *Youth and Life Management: Research Perspectives*, Helsinki : University of Helsinki Press

²⁵ Voir Colley, H. (2003), *Mentoring for social inclusion: a critical approach to nurturing mentor relationships*, Londres : RoutledgeFalmer ; Colley, H., Boetzelen, P., Hoskins, B. et Parveva, T. (dir.) (2007), *Social inclusion for young people: breaking down the barriers*, Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe (anglais uniquement).

²⁶ Marris, P. et Rein, M. (1972), *Dilemmas of Social Reform*, Harmondsworth ; Penguin, p. 260

Questions à prendre en considération

39. La mise en œuvre effective soulève de multiples difficultés, qu'il s'agisse de l'élaboration des projets, des procédures à adopter et à établir, ou des questions liées aux résultats et à l'impact. En bref, il existe d'éternels dilemmes concernant la relation entre, d'une part, les principes et les aspirations et, de l'autre, la prestation et les pratiques. Certains de ces dilemmes – parmi les plus récurrents et posant particulièrement problème – sont exposés ci-après.

Implication, participation et consultation des jeunes – qui, quand, quoi, pourquoi et comment ?

40. La Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale offre une base solide pour appliquer les principes de la participation au développement des politiques sectorielles et à la prise de décision institutionnelle. Elle indique les instruments qui peuvent être utilisés pour promouvoir la participation des jeunes en prenant en compte « la diversité de leurs besoins, situations et aspirations ». Cependant, la nature précise de la participation des jeunes doit être définie avec le plus grand soin, si l'on veut que toutes les personnes concernées comprennent convenablement les possibilités qu'elle offre mais aussi ses limites. Les différents mécanismes permettant aux jeunes de s'exprimer ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients, et toutes les approches sont tout autant susceptibles d'éloges que de critiques. La participation des jeunes est une composante essentielle de l'intégration sociale, mais elle requiert une réflexion approfondie pour être mise en place et soutenue de manière appropriée²⁷.

La formation des « travailleurs de jeunesse »

41. Tous les projets d'intégration sociale ne sont pas menés avec des adultes, mais c'est souvent le cas. Bien que le concept de « travail de jeunesse » prenne des formes très diverses en Europe²⁸, la question du professionnalisme des personnes qui travaillent avec des jeunes se pose toujours. Il ne s'agit pas – il est important de le préciser – d'une question de professionnalisation, laquelle demeure un sujet de controverses, mais plutôt de savoir si les praticiens – rémunérés ou bénévoles – sont suffisamment préparés et compétents pour la tâche qui leur est demandée. Cette question en soulève plusieurs autres concernant la formation et l'existence ou non d'un socle de formation minimal en matière de savoirs et de savoir-faire.

L'information

42. Dans un monde où les sources et les canaux d'information se multiplient sans cesse, en particulier dans l'univers des jeunes, deux problèmes clés se posent en relation avec l'intégration sociale des jeunes. Le premier est celui de l'information pour les infrastructures qui soutiennent les programmes d'intégration sociale, c'est-à-dire les responsables politiques locaux, les responsables des services et les praticiens en contact direct avec les jeunes. Quels sont les meilleurs mécanismes pour diffuser les « bonnes pratiques » et pour en débattre ? Le deuxième problème est de trouver les meilleurs canaux pour communiquer avec les jeunes : comment entendent-ils parler des nouvelles possibilités susceptibles de les motiver et de les intéresser ? une fois que des jeunes sont impliqués, que faut-il faire pour leur permettre de raconter leur histoire et d'exprimer leurs idées et leurs expériences ? Il est facile d'adhérer à la postmodernité et de prôner le recours aux sites de réseautage social et à Twitter, mais des méthodes plus « traditionnelles » telles que l'enregistrement et le témoignage sur papier ou les contacts et la communication physiques peuvent aussi être importantes dans certaines circonstances.

²⁷ Voir Crimmens, D. et West, A. (dir.) (2004), *Having their say – Young people and participation: European experiences*, Lyme Regis : Russell House Publishing. Sur le thème de la présente étude, voir en particulier le chapitre 9 : Mori, L., 'Young People as Outsiders: The Italian Process of Youth Inclusion'.

²⁸ Voir Verschelden, G., Coussee, F., Van de Walle, T. et Williamson, H. (dir.) (2009), *The history of youth work in Europe and its relevance for youth policy today*, Strasbourg ; Editions du Conseil de l'Europe (anglais uniquement).

Le soutien pour les jeunes

43. Qu'il s'agisse de toucher les jeunes les plus défavorisés ou de répondre aux demandes non formulées, le volume, la nature et le moment du soutien qui leur sera apporté sont d'une importance cruciale. Il n'existe pas de formule en la matière, mais l'offre influence considérablement la confiance instaurée avec les jeunes concernés. Une offre insuffisante, proposée au mauvais moment, ou ne répondant pas à des attentes excessives, risque davantage d'entraîner un désengagement que de favoriser l'intégration. Par conséquent, le soutien financier ou l'offre de conseils et d'une assistance doivent être mis en place avec précaution si l'on veut que les projets d'intégration sociale atteignent leurs objectifs. Les jeunes, qui sont souvent sceptiques vis-à-vis d'interventions et de promesses nouvelles, devront trouver « les personnes décisives au moment décisif²⁹ », celles qui sauront gagner leur confiance.

La progression

44. Quel que soit l'intérêt d'un parc de skate, d'un projet musical ou d'une initiative sportive, la question de la progression se pose inévitablement. Où les jeunes vont-ils ensuite ? Ils ne peuvent éternellement faire du roller ou jouer sur leur Fender Stratocaster. Nous connaissons encore mal les effets à (plus) long terme des programmes d'intégration sociale et dans quelle mesure ils ont contribué à pérenniser l'inclusion des jeunes des quartiers les plus défavorisés. Comment pouvons-nous concevoir des approches qui permettront et garantiront que ces jeunes aient accès à un plus large éventail de possibilités dans leur apprentissage, dans la société civile et sur le marché de l'emploi ?

L'évaluation

45. Compte tenu des multiples dimensions en jeu dans le développement et les résultats des projets d'intégration sociale (pour ne pas mentionner les processus qu'ils impliquent), leur évaluation est réputée extrêmement difficile. Que faut-il évaluer, et sur quelle durée ? Pourtant, dans un contexte où les ressources sont limitées et où toute décision politique doit absolument se fonder sur des observations factuelles, l'évaluation des programmes continuera d'être exigée. Il est donc important de veiller à ce que les outils d'évaluation soient à la mesure des projets. De plus, ils devront permettre à la fois des mesures quantitatives et qualitatives, tenir compte des moyens utilisés et des résultats obtenus (parfois, la qualité de l'intervention sera d'une certaine façon plus importante que le résultat spécifique), inclure des questions sur le processus et les relations et prendre en considération les objectifs immédiats et à long terme. Il existe une littérature plus abondante concernant le rôle que les jeunes eux-mêmes peuvent jouer à différents stades de l'évaluation – à partir de la conception, tout au long de la mise en œuvre et jusqu'à la diffusion – est de plus en plus attesté³⁰.

Conclusion

46. Il est très largement considéré, eu égard à la « fracture au sein de la jeunesse » européenne, qu'il est impératif, tant sur le plan moral que politique et économique, de consacrer davantage d'efforts et d'énergie à la promotion de l'intégration sociale des jeunes des quartiers défavorisés. Des efforts disparates existent de longue date, mais ce n'est que depuis peu qu'une réflexion et une stratégie paneuropéennes sont apparues. Il importe maintenant d'aller au-delà de la théorie et du cadre stratégique pour renforcer les capacités, l'engagement et la prestation effective au niveau local.

47. Il sera toujours facile de se laisser tenter par des mesures d'urgence conçues comme des réponses automatiques aux problèmes et aux pathologies des jeunes (délinquance, toxicomanie, absence de domicile, marginalisation). Les jeunes méritent mieux que ça. L'intervention précoce est une théorie simple mais dont la mise en œuvre est difficile. Il est en effet très délicat d'identifier des groupes cibles sans les stigmatiser ni les « cataloguer ».

²⁹ Voir Social Exclusion Unit (2000), *National Strategy for Neighbourhood Renewal: Report of Policy Action Team 12 – Young People*, Londres : The Stationery Office

³⁰ Voir The Routes Project Team (J Clark, A Dyson, N Meagher, E Robson et M Wootten) (dir.) (2001), *Young People as Researchers: possibilities, problems and politics*, Leicester : Youth Work Press. Sur le thème de la présente étude, voir en particulier le chapitre 6 : Robson, E., 'The Routes Project: Disadvantaged Young People Interviewing Their Peers'.

48. Ce qui est certain, c'est qu'il faut avoir pour principe directeur d'axer les interventions sur les possibilités et non sur les problèmes. L'idée centrale doit être que les jeunes, si on leur donne des perspectives et des possibilités réelles et adéquates, apporteront une contribution positive et, par leur participation au projet et à son élaboration, renforceront les effets bénéfiques qu'ils pourront en tirer. Les projets concrets décrits brièvement dans le présent rapport illustrent ce processus, même s'il est encore difficile de juger des effets à long terme.

49. Tous les jeunes méritent et ont besoin de disposer d'un cadre minimal de possibilités et d'expériences. La complexité du monde moderne requiert que les jeunes aient accès, avec profit, à un large éventail de possibilités et d'expériences (comprenant notamment l'enseignement formel, l'apprentissage non formel, les nouvelles technologies, l'orientation professionnelle, les expériences extrafamiliales, le sport, la musique, la culture, les contacts internationaux), de surcroît dans un esprit de dialogue, de participation et d'examen critique. Sinon, ils ont peu de chances d'acquérir les aptitudes nécessaires pour s'engager de manière véritablement constructive sur le marché de l'emploi, dans la société civile et dans une famille. Les jeunes des quartiers défavorisés sont ceux qui ont le moins de chances d'avoir accès à cet « éventail » grâce à des ressources privées ou au soutien de leur famille : les institutions publiques et locales ont donc un rôle accru à jouer dans leur intégration et leur développement.